

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

*C.P.T.E. 91-022*

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

*9 JANVIER 1991*

**DATE D'AFFICHAGE**

*9 JANVIER 1991*

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,  
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.  
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,  
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME  
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la  
majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. ALCHER par M. LE GUEUT  
M. BARON par M. BUJARD  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
MME PARROU par M. CHABANEAU

**ABSENTS** : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de  
Séance.

**OBJET** : Avance sur subvention au Volley-Ball-Club de ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance sur subvention 1991, au Volley-Ball-Club de ROYAN.

Cette avance serait de : 50 000 F (Cinquante mille francs).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 12 Janvier 1991
- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'accorder une avance sur subvention au Volley-Ball-Club de ROYAN pour un montant de 50.000 F (Cinquante mille francs)
- . Cette avance sera versée fin janvier 1991, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1991 par la Ville au Volley-Ball-Club de ROYAN.
- . Cette dépense sera inscrite au Chapitre 945.18 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1991.

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 24 Janvier 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint